

Image not found or type unknown



## rupture d'un bail commercial

Par **angel16**, le **28/07/2009** à **15:58**

Est-il possible de rompre un bail commercial en 3/6/9 avant la date anniversaire de la 3ème, 6ème ou 9ème année pour motif: délocalisation géographique avec changement de département et région? Si oui quelles en sont les conditions ainsi que les démarches à suivre. Cordialement.